



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomeurs

Question écrite n° 50572

Texte de la question

M. Georges Sarre demande à Mme le secrétaire d'Etat aux transports de lui indiquer quelles sont les mesures que l'Etat compte prendre, en liaison avec la région Ile-de-France, pour mettre en place une tarification sociale des transports collectifs gérés par le STP, afin que les demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. bénéficient de la gratuité de la carte orange. En effet, cette mesure, propre à contribuer positivement à la résorption de la fracture sociale, ne peut être financièrement supportée par les seuls départements et communes. Il est donc indispensable que la région et l'Etat concourent au financement de cette mesure qui a un coût estimé par le STP de 450 millions par an, mais se justifie pleinement au plan social comme au plan économique, puisqu'elle facilite les démarches de recherche d'emploi des chômeurs, donc leur retour dans la vie active.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50572

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1861